



DELIBERATION N° 2023-29

Objet : Attribution du marché

« Etude HMUC adaptée aux bassins versant du Sornin et du Jarnossin »

Le 31 octobre 2023 à 15h30

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 19/10/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Fabrice DEJOUX, Jean LABOURET (suppl.), Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Sylviane TERNISIEN.

Secrétariat assuré par : Guillaume DESCAVE.

Le président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L5211-10 relatifs aux délégations de l'organe délibérant au président ;

Vu la délibération du comité syndical n°2017-014 du 28 mars 2017 portant délégations au président ;

Vu le marché public intitulé « Etude HMUC adaptée aux bassins Sornin et Jarnossin » ;

Vu l'avis de la commission des marchés du 31 octobre 2023 à 14h

Vu la proposition de l'entreprise EODD, qui s'établit à 228 160€HT (tranche ferme + tranches conditionnelles) après négociation, et qui a obtenu la note de 95/100 en application des critères d'analyses définis au règlement de la consultation ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- L'attribution du marché « étude HMUC adaptée aux bassins Sornin et Jarnossin » au cabinet EODD, pour un montant de 209 800€HT pour la tranche ferme, et 18 360€HT pour les tranches conditionnelles
- La sollicitation de toutes les subventions potentielles, notamment auprès de l'Agence de l'Eau, la Région Bourgogne Franche Comté et les Départements de la Loire et du Rhône.
- D'autoriser le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à ce projet
- Dit que ces dépenses seront inscrites au budget 2024

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 13/11/2023

Le Président du SYMISOA
M. LAMARQUE

Le secrétaire de séance
Guillaume DESCAVE

Transmis au représentant de l'Etat le : 16/11/2023

Publié le : 16/11/2023

